

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 2021

Table des matières

Introduction	3
Méthode de présentation	3
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
Changements importants aux autorisations.....	5
Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente.....	6
Risques et incertitudes	9
Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes	11
État des autorisations (non vérifié)	13
Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)	14

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction du Service correctionnel du Canada (SCC), tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et, d'autre part, en contribuant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme du SCC peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2021-2022](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2021-2022, au titre duquel une première avance de crédits provisoires a été octroyée le 31 mars 2021¹ et le solde des crédits, le 24 juin 2021². Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans l'état des autorisations ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue

¹ Attribué par décret C. P. [2021-0244](#).

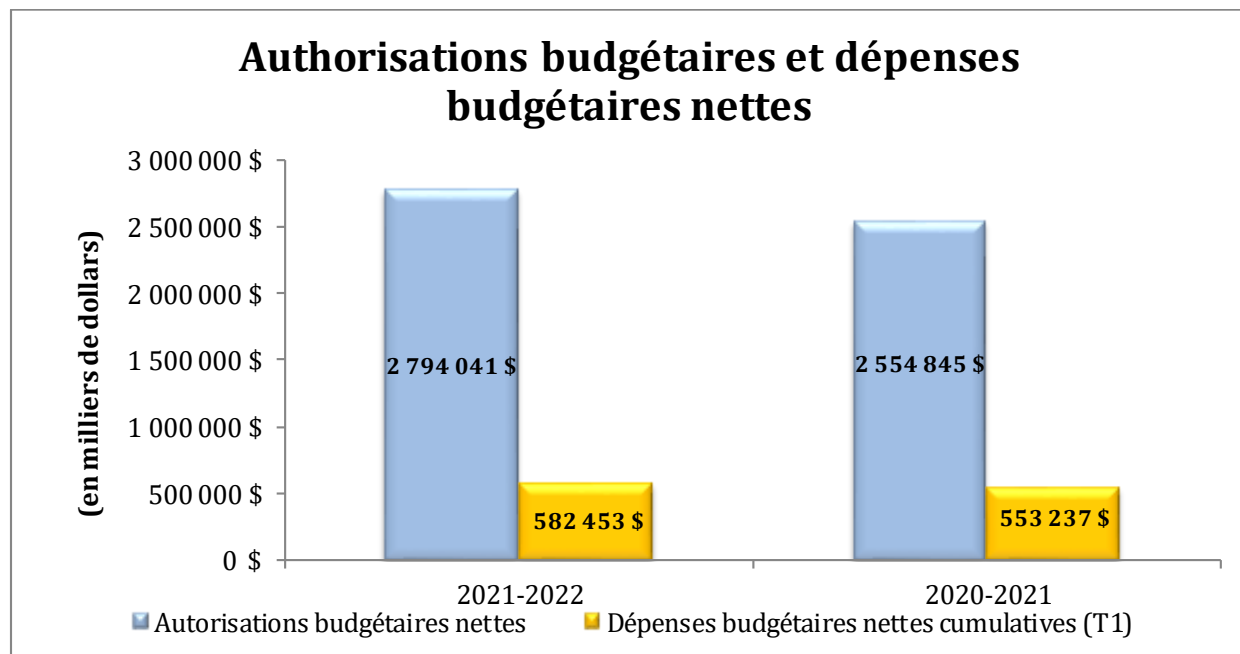
² Attribué par décret C. P. [2021-0629](#).

du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 20 millions de dollars. C'est dans le budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021³, que cette limite, qui était de 5 M\$, fut augmentée. Cette augmentation a été demandée à la suite d'une réduction du chiffre d'affaires et des activités découlant de la pandémie de COVID-19. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5 millions de dollars.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) dispose également d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) qui n'est actuellement utilisée que pour les transactions avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Le total lié à l'autorisation de RNC pour 2021-2022 s'élève à 3,9 millions de dollars, ce qui permet au SCC de facturer à la CLCC des services de gestion de l'information et de technologie de l'information selon le principe du recouvrement intégral des coûts différentiels. Dans le présent rapport, les autorisations de RNC sont déduites du crédit 1 du SCC, dépenses de fonctionnement.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations budgétaires totales et les dépenses budgétaires nettes en date du 30 juin 2021 et du 30 juin 2020 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.



³ Émis au moyen du décret C. P. [2020-510](#) le 26 juin 2020.

Changements importants aux autorisations

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2021, les autorisations totales du SCC ont **augmenté de 239,2 millions de dollars, soit une hausse de 9,4 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 213,6 millions de dollars, soit une hausse de 10,0 %**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2020, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- une **augmentation de 140,1 millions de dollars** liée au financement approuvé pour le soutien au Service correctionnel du Canada (budget de 2020);
- une **augmentation de 35,3 millions de dollars** attribuable aux coûts liés à la portion financée des hausses salariales découlant des conventions collectives;
- une **augmentation de 22,1 millions de dollars** en financement pour la *Transformation du système correctionnel fédéral* (projet de loi C-83);
- une **augmentation de 11,8 millions de dollars** pour les besoins de fonctionnement essentiels liés à la COVID-19;
- une **augmentation de 8,8 millions de dollars** de financement quasi législatif attribuable à des changements dans les prix et volumes des biens et services acquis;
- une **augmentation de 0,7 million de dollars** liée au financement du programme de santé mentale pour les délinquants sous responsabilité fédérale et des fermes CORCAN (budget de 2018);
- une **diminution de 2,5 millions de dollars** pour le financement du programme visant à répondre aux besoins des délinquants vulnérables (budget de 2017);
- une **diminution de 2,2 millions de dollars** des dépenses liées à des transferts de fonds à la Commission des libérations conditionnelles du Canada depuis l'établissement par le Service correctionnel du Canada d'un nouveau mécanisme de recouvrement des coûts relatifs à la fourniture de services de gestion de l'information et de technologie de l'information;
- une **diminution de 0,3 million de dollars** liée à l'initiative de modernisation des services des programmes et de l'administration (PA);
- une **diminution de 0,2 million de dollars** du financement pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Crédit pour dépenses en capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC demeure **inchangé** par rapport aux autorisations à la fin de juin 2020.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont augmenté de 25,6 millions de dollars ou de 11,5 %** par rapport à juin 2020, hausse qui est liée aux éléments suivants :

- Une **augmentation de 23,9 millions de dollars** liée à l'allocation pour la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés;
- Une **augmentation de 2,3 millions de dollars** découlant d'un prélèvement sur l'autorisation du fonds renouvelable de CORCAN;
- Une **diminution de 0,6 million de dollars** de dépenses associées aux produits de l'aliénation de biens excédentaires de l'État.

Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes depuis le début de l'exercice a **augmenté de 29,3 millions de dollars (5,3 %)** principalement en raison des facteurs suivants :

- Les dépenses en personnel ont **augmenté de 35 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation des salaires de 24,1 millions de dollars** répartie comme suit :
 - Une **augmentation de 14,5 millions de dollars** attribuable à l'augmentation des taux de rémunération découlant de la mise en œuvre des diverses conventions collectives ratifiées après le premier trimestre de 2020-2021;
 - Une **augmentation de 8,1 millions de dollars** attribuable aux primes à la signature à la suite de la ratification des conventions collectives;
 - Une **augmentation de 1,5 million de dollars** en raison des répercussions de la COVID-19;
 - Une **augmentation de 6,0 millions de dollars** en cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés (ce montant sera ajusté à la fin de l'exercice en fonction du total des dépenses salariales);
 - Une **augmentation de 4,9 millions de dollars** des paiements rétroactifs à la suite de la ratification des conventions collectives;
 - Une **augmentation de 1,3 million de dollars** en heures supplémentaires, attribuable principalement aux interventions liées à la COVID-19;
 - Une **diminution de 0,7 million de dollars** en indemnités de départ;
 - Une **diminution de 0,6 million de dollars** pour les autres frais supplémentaires liés au personnel, principalement causée par les départs et les mutations d'employés entre les ministères.
- Les dépenses en matière de transport et de communications ont **augmenté de 0,6 million de dollars**, principalement en raison des restrictions liées à la COVID-19 en vigueur au premier trimestre de 2020-2021, par rapport au premier trimestre de 2021-2022, où les restrictions ont diminué et ont entraîné une augmentation des réinstallations et des déplacements :
 - Une **augmentation de 0,4 million de dollars** des coûts liés aux réinstallations;
 - Une **augmentation de 0,2 million de dollars** des frais de déplacement des fonctionnaires, principalement attribuable au recrutement d'agents correctionnels.

- Les dépenses en services professionnels et spéciaux ont **augmenté de 13,4 millions de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 9,2 millions de dollars** causée par un retard dans la facturation intraministérielle entre CORCAN et le SCC pour les frais de formation et les frais correctionnels;
 - Une **augmentation de 3,5 millions de dollars** pour des raisons liées à la COVID-19, car de nombreuses activités ont été interrompues ou retardées au cours du premier trimestre de l'exercice précédent et ont repris dans une certaine mesure cette année :
 - Une **augmentation de 1,4 million de dollars** pour les services/spécialistes des soins de santé en raison de l'interruption des bons de travail de l'an dernier;
 - Une **augmentation de 1,4 million de dollars** en honoraires d'autres experts-conseils, à l'exclusion des experts-conseils en technologie de l'information et en télécommunications;
 - Une **augmentation de 0,5 million de dollars** en technologies de l'information et des télécommunications pour des experts-conseils;
 - Une **augmentation de 0,2 million de dollars** pour la formation des détenus;
 - Une **augmentation de 0,7 million de dollars** en technologies de l'information et des télécommunications pour des experts-conseils de divers projets (qui ne sont pas liés à la COVID-19).

- Les dépenses en location ont **augmenté de 4,6 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 4,0 millions de dollars** en frais de licence et de maintenance, principalement attribuable aux factures traitées plus tôt en 2021-2022 en comparaison de l'exercice précédent, et à un montant de 1,7 million de dollars en interventions liées à la COVID-19 pour maintenir les activités opérationnelles continues du SCC;
 - Une **augmentation de 0,4 million de dollars** pour la location d'immeubles de bureaux et d'immeubles industriels et commerciaux;
 - Une **augmentation de 0,2 million de dollars** pour d'autres frais de location.

- Les services publics, fournitures et approvisionnements ont **diminué de 14,7 millions de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 0,7 million de dollars** pour les services publics causée par un écart temporaire dans la comptabilisation de cette dépense d'un trimestre à l'autre;
 - Une **diminution de 13,9 millions de dollars** puisque l'an dernier, le SCC a acheté des quantités plus élevées de fournitures afin d'assurer un stock suffisant pour soutenir ses activités opérationnelles au début de la pandémie de COVID-19. Cette approche n'était pas nécessaire au cours du présent exercice. L'écart est composé des catégories suivantes :
 - Une **augmentation de 0,2 million de dollars** pour les services publics en raison des dépenses en électricité;
 - Une **diminution de 11,9 millions de dollars** en fournitures médicales, y compris l'achat d'équipements de protection individuelle;

- Une **diminution de 1,4 million de dollars** pour les stocks alimentaires et les méthodes de livraison des repas aux détenus;
 - Une **diminution de 0,8 million de dollars** en produits de nettoyage;
 - Une **diminution de 1,5 million de dollars** en paiement de l'allocation pour les chaussures, qui est versée tous les deux ans.
- Les dépenses liées à l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages ont **augmenté de 3 millions de dollars** en raison des projets de construction qui ont été interrompus ou retardés au cours du dernier exercice en réponse à la COVID-19.
- Les dépenses pour l'acquisition de machinerie et d'équipement ont **augmenté de 1,4 million de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 1,6 million de dollars** pour les ordinateurs portables et autres équipements informatiques (commandés l'an dernier, mais seulement livrés en 2021-2022) nécessaires pour permettre au ministère de maintenir ses activités pendant la pandémie;
 - Une **diminution de 0,2 million de dollars** pour les autres équipements et pièces.
- Les dépenses liées aux autres subventions et paiements ont **diminué de 10,1 millions de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 10 millions de dollars** des paiements ordonnés par les tribunaux;
 - Une **diminution de 0,1 million de dollars** en dépenses diverses.
- Une **augmentation nette de 4,4 millions de dollars** des revenus de CORCAN en raison du retour progressif à la normale des activités dans les établissements et de la comptabilisation des revenus des services correctionnels et de la formation en avril 2021, puisque l'an dernier, le paiement du SCC a été reçu en mai 2020.
- Une **augmentation de 0,5 million de dollars** pour d'autres articles courants.

(en millions de dollars)

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifié)	Cumul annuel par rapport au cumul annuel précédent
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2020-2021	553,2
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2021-2022	582,5
Écart	29,3
Explication des écarts par article courant	
Personnel	35,0
Transports et communications	0,6
Services professionnels et spéciaux	13,4
Location	4,6
Services publics, fournitures et approvisionnements	(14,7)
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	3,0
Acquisition de machines et de matériel	1,4
Autres subventions et paiements	(10,1)
Recettes de CORCAN	(4,4)
Autres articles courants	0,5
Total	29,3

Risques et incertitudes

Le [Plan ministériel 2021-2022](#) explique l'environnement actuel des risques et les principaux secteurs de risque pouvant affecter la réalisation des résultats stratégiques du SCC.

À la suite d'un examen approfondi de ses activités, le SCC a obtenu du financement permanent pour l'intégrité des programmes en 2019-2020, lui permettant ainsi de maintenir ses activités. À court terme, le SCC se concentre sur la poursuite de ses opérations pendant et après la pandémie de COVID-19. Le SCC se penchera également sur les défis financiers actuels et continuera de travailler à un plan de modernisation s'échelonnant sur la période de planification des trois prochaines années. En 2020-2021, le SCC a stabilisé le système ministériel de gestion financière (SMGF) à l'aide d'une mise à niveau technique d'Oracle, et en 2021-2022, il continuera à faire progresser les plans pour la modernisation future du SMGF, grâce à une solution d'hébergement SAP.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2021-2022](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de

sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, l'incapacité de mettre en œuvre son mandat et d'assurer la viabilité financière et la modernisation de l'organisation, la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants, le maintien de la confiance du public envers le système correctionnel fédéral et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire, sain, respectueux et axé sur la collaboration tel qu'établi par ses obligations juridiques et politiques, sa mission et son énoncé des valeurs.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes

Dès le début de la pandémie, le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis en place des mesures rigoureuses de prévention et de contrôle des infections au sein de ses unités opérationnelles. À la fin du premier trimestre de 2021-2022, il n'y avait aucun nouveau cas de COVID-19 parmi la population carcérale de tous les établissements du SCC. Plus de 76 % de la population carcérale a reçu au moins une dose du vaccin et plus de 68 % des détenus sont entièrement vaccinés. Puisque la situation s'est stabilisée, le SCC reprend graduellement les visites des détenus avec les mesures de santé publique appropriées en place.

Comme aucun nouveau cas de COVID-19 n'a été rapporté au cours du premier trimestre de 2021-2022 et que la campagne de vaccination a été couronnée de succès dans les établissements correctionnels, des groupes de travail ont été mis en place et élaborent des plans pour reprendre les activités au SCC. Ces plans nous permettront de prendre des décisions fondées sur des données probantes, de mettre en place les mesures de protection appropriées et de déterminer exactement la manière dont tout retour à une nouvelle normalité sera effectué.

De plus, le SCC adoptera une approche graduelle et par étapes pour la reprise des interventions, des programmes et des services, en s'assurant que les mesures appropriées sont en place pour limiter les risques pour la santé et la sécurité, tout en appuyant les efforts visant à assurer la sécurité publique. Le SCC ajustera les restrictions en conformité avec les recommandations des autorités de santé publique nationales, provinciales et locales.

CORCAN, organisme de service spécial du SCC, gère un fonds renouvelable avec l'autorisation de dépenser ses revenus. En raison des mesures relatives à la COVID-19, CORCAN n'a pas pu fonctionner dans des conditions normales. Par conséquent, la limite de prélèvement de CORCAN est passée à 20,0 millions de dollars après l'approbation du Conseil du Trésor. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5,0 millions de dollars.

Le SCC a reçu des investissements importants par l'entremise de l'Énoncé économique de l'automne (2018) afin de rehausser les services de santé mentale pour les délinquants, et appuie les modifications visant à transformer le système correctionnel fédéral, en particulier en soutien au projet de loi C-83. Le projet de loi C-83 — *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi* — a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Les modifications visent à éliminer l'isolement préventif et disciplinaire et à instaurer un nouveau modèle correctionnel comprenant le recours aux unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire au sein de la population carcérale régulière. Le SCC poursuit ses efforts en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'infrastructure, à élaborer des politiques ainsi qu'à embaucher et à former le personnel pour assurer le fonctionnement des UIS. Le financement pour ces initiatives augmente progressivement sur une période de cinq ans pour se stabiliser à l'exercice financier 2024-2025.

Aucun changement n'a été apporté au personnel de la haute direction au cours du premier trimestre de 2021-2022.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

_____ Original signé par _____
Anne Kelly,
Commissaire

_____ Original signé par _____
Tony Matson,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
25 août 2021

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2021-2022			Exercice financier 2020-2021		
	Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	2 359 350	513 673	513 673	2 145 689	492 881	492 881
Crédit 5 – Dépenses en capital	187 797	10 998	10 998	187 797	7 185	7 185
Autorisations législatives budgétaires						
Dépenses brutes de CORCAN	108 388	21 036	21 036	124 334	17 953	17 953
Revenus bruts de CORCAN	(106 106)	(24 316)	(24 316)	(124 334)	(19 870)	(19 870)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	2 282	(3 280)	(3 280)	-	(1 917)	(1 917)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	366	-	-	1 006	-	-
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	244 246	61 062	61 062	220 353	55 088	55 088
	244 612	61 062	61 062	221 359	55 088	55 088
Autorisations budgétaires totales	2 794 041	582 453	582 453	2 554 845	553 237	553 237
Autorisations non budgétaires	45			45	(1)	(1)
Autorisations totales	2 794 086	582 453	582 453	2 554 890	553 236	553 236

Des renseignements supplémentaires sont fournis à la page suivante.

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note: À la période se terminant le 30 juin 2021 l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, de cette somme 4,8 millions de dollars ont été utilisés, ce qui laisse un solde résiduel de 15,2 millions de dollars. À titre comparatif, à la fin du mois de juin 2020, l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, dont 9,2 millions avait été utilisé et un financement de 10,8 millions était alors disponible.

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2021-2022			Exercice financier 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	1 951 323	484 508	484 508	1 767 134	449 500	449 500
Transport et communications	13 546	2 435	2 435	29 374	1 818	1 818
Information	273	47	47	835	27	27
Services professionnels et spéciaux	369 586	59 628	59 628	389 894	46 252	46 252
Location	25 992	7 401	7 401	23 665	2 796	2 796
Réparation et entretien	23 691	2 776	2 776	29 727	2 284	2 284
Services publics, fournitures et approvisionnements	198 312	22 951	22 951	155 823	37 614	37 614
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages*	67 605	4 913	4 913	147 798	1 926	1 926
Acquisition de matériel et d'outillage*	115 856	5 352	5 352	36 305	3 950	3 950
Paiements de transfert	120	-	-	120	-	-
Autres subventions et paiements	137 786	16 758	16 758	98 504	26 940	26 940
Dépenses budgétaires nettes totales	2 904 090	606 769	606 769	2 679 179	573 107	573 107
Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)						
Crédit de revenu net	(3 943)					
CORCAN	(106 106)	(24 316)	(24 316)	(124 334)	(19 870)	(19 870)
Total des revenus affectés aux dépenses	(110 049)	(24 316)	(24 316)	(124 334)	(19 870)	(19 870)
Dépenses budgétaires nettes totales	2 794 041	582 453	582 453	2 554 845	553 237	553 237

*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).